

Maintien et Actualisation des Compétences MAC « Sauveteur Secouriste du Travail » {INRS}

MODULE DE FORMATION – MACSST

■ **DESCRIPTION**

Tous les 24 mois, je dois faire un maintien et une actualisation de mes compétences de Sauveteur Secouriste du Travail, afin de m'assurer que j'ai toujours la capacité d'intervenir efficacement face à une situation donnée.

■ **DUREE**

7 heures

■ **PUBLIC CONCERNE**

Assistant-e- maternel-le- agréé-e

Salarié-e- du particulier employeur

■ **MODALITES**

Dès la première de travail vous bénéficiez d'un avantage de 58 heures de formation par an (plan de développement des compétences de la branche professionnelle du particulier employeur).

■ **PREREQUIS**

Être agréé-e par le Conseil Départemental.

Être en activité professionnelle.

Obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour permettre le départ en formation.

Être disponible le samedi de 8h30 à 16h30 ou de 9h00 à 17h00.

Compléter un dossier d'inscription transmis par la MFR et joindre les pièces justificatives demandées (RIB, bulletin de salaire de moins de trois mois).

Être titulaire de la carte de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" dans la période de validité de 24 mois.

Fournir la photocopie de la Carte SST OBLIGATOIRE à l'inscription.

■ **OBJECTIFS**

À l'issue de la formation, l'apprenant aura effectué le maintien et l'actualisation de ses compétences de sauveteur secouriste du travail afin d'assurer sa capacité à intervenir efficacement face à une situation d'accident ou de malaise.

■ **DESCRIPTION DE LA FORMATION**

Révision générale des acquis, conformément au guide des données et conduites à tenir de l'INRS.

Savoirs

Connaître ses obligations et limites de responsabilité

Identifier les dangers domestiques

Numéros d'urgence et contenu du message

Savoir-faire

Sécuriser la zone

Hiérarchiser les urgences

Maîtrise des gestes techniques (Garrot, RCP, PLS)

Savoir-être

Adopter une posture responsable et rassurante face au cadre légal

Vigilance constante, anticipation des risques sans être alarmiste pour l'enfant

Clarté et précision dans la communication sous pression

Calme et réactivité (garder son sang-froid pour ne pas transmettre son stress aux autres enfants)

Empathie et douceur dans l'approche physique de l'enfant ou du nourrisson

Assurance et détermination dans l'exécution du geste de secours

■ **MODALITES D'ACCES ET DELAI**

Se positionner sur le module souhaité, confirmer l'inscription 30 jours avant le démarrage de l'action auprès de Natalie ORANGE et transmettre le bulletin d'inscription complet 15 jours avant le début de l'action.

Nombre de candidats : 8 minimum – 10 maximum.

Contactez un Relais Petite Enfance (RPE) en vous référant à l'animatrice qui mutualise les souhaits pour organiser avec Natalie Orange la formation sur site du RPE ou à la MFR de Forges les Eaux.

■ **MODALITES PEDAGOGIQUES**

Cet enseignement est réalisé, pour un groupe de 4 à 10 personnes en présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Pédagogie active et participative.

La pédagogie et surtout le contenu sont adaptés aux réalités professionnelles.

■ **MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES**

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques / mises en situation / ateliers.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques : mannequins, maquillage, vidéo.

Un livret obligatoire édité par l'INRS.

■ **MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI**

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Une carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation ainsi qu'un passeport formation IPERIA.

■ **FINANCEMENT**

La formation est gratuite et rémunérée. Le cout pédagogique est pris en charge dans le cadre des formations de la branche professionnelle du particulier employeur (plan de développement des compétences).

Lorsque la formation s'effectue pendant le temps d'accueil, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule en dehors du temps d'accueil, une allocation de formation est versée : 5.57 €/heure + frais kilométriques à hauteur de 0,40 € du km et les frais de repas 16 €.

■ **CONTACT**

Natalie ORANGE : 07.85.74.23.08 – natalie.orange@mfr.asso.fr

En charge de la professionnalisation des métiers de la petite enfance – Coordinatrice APNI/IPERIA